

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 22\_162**

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à 19 h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : jeudi 6 octobre 2022

**OBJET : RPE – DEMANDE DE  
SUBVENTION CONSEIL  
DEPARTEMENTAL 38**

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 27 Pouvoirs : 8 Votants : 35</p> <p><b><u>Résultats du vote :</u></b></p> <p>Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, (Saint Joseph de Rivière) ; Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b> Eric L'HERITIER à Claude COUX, Nathalie HENNER à Véronique MOREL ; Mathias LAVOLÉ à Jean Claude SARTER, Laurette BOTTA à Anne LENFANT, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR, Pascal SERVAIS à Céline BOURSIER, Christiane BROTTO SIMON à Christine SOURIS, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Pascal SERVAIS à Céline BOURSIER</p>
--	--

**CONSIDÉRANT** la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est gestionnaire du Relais Petite Enfance « RPE Cœur de Chartreuse », (anciennement RAM) constitué de ses 3 Espaces RPE,

**CONSIDÉRANT** la politique d'aide du Conseil Départemental de l'Isère pour le fonctionnement des RPE au titre de l'exercice 2023,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**

- **AUTORISE** la Présidente à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Isère et à signer tout document relatif à ce dossier

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 17 octobre 2022,

La Présidente,  
Anne LENFANT

